



**CAPD du 14 mars 2019**  
**Compte rendu SE-Unsa**



**\*\*\*\*\* Avancement accéléré au 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> échelon \*\*\*\*\***

**Règles générales :**

Au sein de la classe normale, les passages aux échelons 7 et 9 peuvent connaître une accélération. Ainsi pour les échelons 6 et 8, la durée peut être abaissée d'un an pour être promouvable à un boost, il faut avoir 2 ans d'ancienneté dans l'échelon 6 et > à 18 mois à l'échelon 8.

Pour être promu, il faut être dans les 30% les mieux classés des promouvables pour chacun des échelons. Ce classement dépend essentiellement de l'appréciation finale de l'IA- Dasein suite au rendez-vous de carrière.

Excellent : 4 points

Très satisfaisant : 3 points

Satisfaisant : 2 points

A consolider : 1 point

L'attribution des promotions doit tenir compte de l'équilibre Homme/Femme a minima parmi les promouvables.

**Accès au 7<sup>ème</sup> échelon (boost de 1 an) : **Nouvel indice = 506 (gain net env 105.00 euros)****

Promouvables = collègues qui atteignent 2 ans d'ancienneté au 6<sup>ème</sup> échelon entre le 01/09/2019 et le 31/08/2019

Promouvables	Promus (30%)
22	7

**Accès au 9<sup>ème</sup> échelon (boost de 1 an) : **Nouvel indice = 578 (gain net env 135.00 euros)****

Promouvables = collègues qui atteignent 2 ans 6 mois d'ancienneté au 8<sup>ème</sup> échelon entre le 01/09/2018 et le 31/08/2019

Promouvables	Promus (30%)
30	9

**\*\*\*\*\* Liste d'aptitude directeur d'école \*\*\*\*\***

21 candidats ont postulé dont 2 ont eu un avis défavorable.

Les collègues qui occupent actuellement un poste de directeur sont inscrits de plein droit sur la liste d'aptitude. Ils n'ont pas eu à passer un entretien devant la commission. L'avis de l'IEN était suffisant.

L'administration signale qu'elle a mis en place une réunion d'informations afin de préparer cet entretien.

**Personnels concernés par une mesure de carte scolaire :**

Les collègues concernés par une fermeture ont droit à une priorité absolue sur certains postes qu'ils doivent impérativement solliciter pour pouvoir bénéficier ensuite d'une majoration de barème de 10 points.

Postes	Enseignants concernés	Priorités
GLENAT	LEPLAT François	10 points
RIOM ES MONTAGNE	PASSELEYGUE Grégoire	RIOM ES MONTAGNE (adjoint)
DIENNE	REFRIGIERS Florine	DIENNE (direction 1 classe)
AURILLAC TIVOLI (PDMQDC)	BESSON Marie	10 points
ARPAJON elem (PDMQDC)	JOURZAC Catherine	10 points
QUEZAC (½PDMQDC)	MASCARAS BACON Ursula Couplé avec ½ Tit Dep	10 points
SAINT-FOUR HUGO VIALATTE (½PDMQDC)	JOHANY Angeline Couplé avec ½ Tit Dep	10 points
SAINT-FLOUR THIOLERON (PDMQDC)	CHALMETON Cindy	10 points
AYRENS Poste fléché langue	Poste vacant	Ce poste est transformé en poste d'adjoint.
LAROQUEBROU Poste fléché langue	Poste vacant	Ce poste est transformé en poste d'adjoint.
ARPAJON elem Poste fléché langue	Poste vacant	Ce poste est transformé en poste d'adjoint.
MAURIAC Poste fléché langue	Poste vacant	Ce poste est transformé en poste d'adjoint.
AURIAC LA JORDANNE ULIS ECOLE	SALVY Sandra	Priorité sur l'UE externalisé créée
YTRAC Unité Enseignement Autisme	COUDERC Sophie	Réaffectation sur l'UE Autisme implantée au Sessad des 3 Vallées
SAINT-FLOUR THIOLERON Maître G	Poste vacant à TP MORIN Louise	Titre Provisoire maintien sur poste créé à Hugo Vialatte
MAURIAC Enseignant référent aux usages du numérique	Poste vacant (poste gelé 2018-2019)	Poste gelé

**Ouverture 2<sup>ème</sup> classe CHALVIGNAC**

LALIE Amandine nommée sur Direction 1 classe

Dans un premier temps, réaffectation sur le poste d'adjoint créé. Puis priorité sur Direction 2 classes. Nomination provisoire avec maintien (non inscrit sur liste LA Directeur), si le poste est sollicité.

**Ouverture 2<sup>ème</sup> classe RAGEADE**

BEDOIN Anne Lise nommée sur Direction 1 classe

Dans un premier temps, réaffectation sur le poste d'adjoint créé. Puis priorité sur Direction 2 classes. Nomination provisoire avec maintien (non inscrit sur liste LA Directeur), si le poste est sollicité.

**Poste T.DEP**

Actuellement 6 collègues sont titulaires départementaux. Ils obtiennent une priorité absolue sur le poste de titulaire de secteur avec maintien de leur ancienneté.

**Conseiller pédagogique :**

La conseillère pédagogique généraliste de la Circonscription Aurillac I devient CP généraliste sur Aurillac II et Aurillac III.

**Retraites :**

13 collègues se sont manifestés. Les collègues qui souhaitent renoncer doivent se manifester avant le 1<sup>er</sup> mai. Dans le cas contraire leur poste sera déclaré vacant.